



31 juillet 2015

(15-3986)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, reçue le 31 juillet 2015, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

S-metolachlor: Pesticide Tolerances (S-métolachlore. Limites maximales de résidus pour pesticide)

Le règlement notifié établit des limites maximales de résidus pour le S-métolachlore dans ou sur de multiples produits.

Le texte réglementaire notifié entre en vigueur le 8 juillet 2015. La date limite pour la réception des objections et des demandes d'audition, accompagnées du numéro d'identification (ID) de dossier (*docket*) EPA-HQ-OPP-2014-0284, est le 8 septembre 2015.

Cette règle finale a été publiée dans le Federal Register, Volume 80, n° 130 (mercredi 8 juillet 2015) [*Rules and Regulations* (Règles et règlements)] [Pages 38981-38986]:
<http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2015-07-08/html/2015-16523.htm>.

Cette action fait suite à la publication dans le Federal Register du 17 décembre 2014 d'un avis annonçant la réception par l'Agence de plusieurs avis de dépôt initial de demandes pour pesticide tendant à l'établissement ou à la modification de règles concernant des résidus sur divers produits.

L'avis correspondant est accessible comme suit: Federal Register Volume 79, n° 242 (mercredi 17 décembre 2014) [*Proposed Rules* (Propositions de règles)] [Pages 75107-75111]:
<http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/FR-2014-12-17/html/2014-29428.htm>.

Le présent addendum concerne:

- Une modification de la date limite pour la présentation des observations
- La notification de l'adoption, de la publication ou de l'entrée en vigueur d'une réglementation
- Une modification du contenu et/ou du champ d'application d'un projet de réglementation déjà notifié
- Le retrait d'une réglementation projetée
- Une modification de la date proposée pour l'adoption, la publication ou l'entrée en vigueur
- Autres:

Délai prévu pour la présentation des observations: *(Si l'addendum élargit le champ d'application de la mesure déjà notifiée, qu'il s'agisse des produits visés ou des Membres concernés, un nouveau délai pour la présentation des observations, normalement de 60 jours civils au moins, devrait être prévu. Dans d'autres circonstances, comme le report de la date limite initialement annoncée pour la présentation des observations, le délai pour la présentation des observations prévu dans l'addendum peut être différent.)*

Soixante jours à compter de la date de distribution de l'addendum à la notification et/ou (jj/mm/aa): Sans objet

Organisme ou autorité désigné pour traiter les observations: autorité nationale responsable des notifications, point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

Susan Lewis, Registration Division (7505P), Office of Pesticide Programs, Environmental Protection Agency, 1200 Pennsylvania Ave. NW., Washington, DC 20460-0001

Téléphone: + (1 703) 305 7090
Courrier électronique: RDFRNotices@epa.gov

Texte(s) disponible(s) auprès de: autorité nationale responsable des notifications, point d'information national. Adresse, numéro de fax et adresse électronique (s'il y a lieu) d'un autre organisme:

United States SPS National Notification Authority, USDA Foreign Agricultural Service, International Regulations and Standards Division (IRSD), Stop 1014, Washington D.C. 20250.

Téléphone: + (1 202) 720 1301
Fax: + (1 202) 720 0433
Courrier électronique: us.spsenquiry@fas.usda.gov
